



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

**Conférence des Procureurs Généraux d'Europe
5ème session**

**organisée par le Conseil de l'Europe
en coopération avec le
Procureur Général de Celle, Basse-Saxe (Allemagne)**

Celle, 23 - 25 mai 2004

*** * * ***

**Communication par M. Massoud AL-AMIRI
Procureur Général adjoint du Qatar**

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Je voudrais tout d'abord vous remercier de votre aimable invitation à participer à cette conférence qui nous donne l'occasion de profiter de la vaste expérience des membres du Conseil de l'Europe dans le domaine de la coopération et de la coordination en matière de prévention du crime et de justice pénale. Je voudrais également vous transmettre les salutations de son Excellence le Procureur général de l'Etat du Qatar, le Dr Ali Bin Futais al-Marri, que des circonstances particulières ont empêché de se joindre à vous.

Monsieur le Président,

Je saisis cette occasion pour vous informer des mesures concrètes prises par le Qatar pour développer son infrastructure judiciaire. On assiste actuellement à un renouvellement général des structures dans tous les domaines, y compris dans le développement de la législation. Ce mouvement s'inscrit dans l'objectif du Qatar qui est d'établir un Etat de droit et de fonder les institutions nécessaires à ce titre. Je citerai deux exemples de telles mesures : la promulgation d'une loi portant fondation d'un Ministère public indépendant en tant qu'organe de l'autorité judiciaire, et la promulgation d'une loi sur l'organisation judiciaire, qui établit les différents niveaux juridictionnels ainsi que les compétences du Haut Conseil de la Justice. Ces lois ont donné aux fonctionnaires desdites institutions l'immunité nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches en toute indépendance du pouvoir législatif et exécutif.

Il faut mentionner en outre les initiatives menées conjointement par les Etats membres du Conseil de coopération du Golfe, qui vise depuis sa création à renforcer les échanges dans les domaines législatif et judiciaire. Au cours de ces dernières années, elles ont conduit à l'adoption d'une série de lois unifiées par les Etats membres. Les pays du CCG ont en outre conclu plusieurs accords visant à organiser et coordonner des mesures communes. Le dernier accord en date est un traité anti-terroriste signé il y a quelques jours seulement.

Le Qatar s'efforce également, en coordination avec les pays arabes, de promouvoir la coopération dans les domaines législatif et judiciaire au sein du Conseil des Ministres de la Justice et de l'Intérieur de la Ligue arabe.

Enfin, le Qatar participe à de nombreuses conférences internationales, consacrées notamment aux compétences des autorités judiciaires, à la prévention du crime et à la justice pénale, afin d'encourager la transparence et la continuité dans ces domaines.

Monsieur le Président,

Dans le cadre des efforts que je viens de décrire, le Qatar a été l'un des principaux promoteurs de l'idée d'organiser le 1^{er} Sommet mondial des Procureurs généraux, des Ministères publics et des Ministres de la Justice au Guatemala. Ce sommet a été un succès, et les délégations présentes ont eu l'occasion d'exposer leurs vues sur des thèmes ayant trait aux tâches et aux activités du Ministère public et des autres institutions responsables des poursuites pénales. Elles ont adopté un certain nombre de décisions et établi un dispositif de coordination permettant d'en surveiller l'exécution effective.

En outre, les délégations au 1^{er} Sommet mondial se sont mises d'accord sur la nécessité de poursuivre la coopération et la coordination dans l'objectif d'aider les Ministères publics à assurer avec efficacité leur rôle de prévention du crime et de justice pénale. A cet effet, elles ont convenu de la tenue annuelle d'un Sommet des Procureurs généraux. C'est ainsi qu'il a été décidé d'organiser le 2^e Sommet mondial en novembre 2005 au Qatar.

Depuis, le Ministère public du Qatar a pris plusieurs mesures essentielles pour assurer le succès de ce Sommet et pour faire en sorte qu'il contribue à améliorer la coopération et la coordination entre les Ministères publics des pays participants. Nous procédons à une vaste étude afin d'inscrire à l'ordre du jour des questions d'intérêt commun à de nombreux pays. Le Ministère public a en outre pris une série de mesures administratives pour préparer le Sommet.

Monsieur le Président,

Au cours des deux dernières décennies, le monde a connu des changements qui ont conduit à l'émergence et au développement, dans différents pays, d'une criminalité aussi variée que dangereuse. La menace ne s'arrête pas aux frontières des Etats, et les groupes criminels tentent d'échapper aux poursuites en lançant des activités transnationales. Face à cette situation, nous devons unir nos forces, approfondir notre coopération et développer notre coordination judiciaire en facilitant les poursuites pénales dans les affaires transnationales. Nos efforts de coopération et de coordination auront également des retombées positives sur les relations bilatérales et multilatérales entre les Ministères publics des différents pays et, partant, sur le succès de notre travail.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous inviter au Qatar pour y assister au deuxième Sommet mondial des Procureurs généraux, des Ministères publics et des Ministres de la Justice, qui se tiendra en novembre 2005. Le Sommet tentera de répondre aux besoins de ces institutions à l'échelle mondiale et abordera les problèmes législatifs, organisationnels et pratiques auxquels elles sont confrontées. Il sera également l'occasion de se pencher sur le danger commun auquel nous devons aujourd'hui faire face du fait de la montée à l'échelle internationale du crime organisé, de la fraude, de la criminalité économique et financière et du terrorisme.

Je vous remercie de votre attention.